



# PROJET DE FONCTIONNEMENT 2025-2029 DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ITINERANT VIE ET BOULOGNE

## *La P'tite escale*

### Préambule :

Les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) se sont développés en France à partir des années 1990/2000 avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales afin de favoriser la relation enfants/parents, de participer à l'éveil et à la socialisation des enfants, d'accompagner la parentalité.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le LAEP *La P'tite escale* (faisant suite à *Pomme Verte* créé en 2009 par la mairie du Poiré-sur-Vie) est géré par la communauté de communes Vie et Boulogne sur la base du référentiel Caf définissant les missions, principes et valeurs des LAEP et des besoins du territoire.

Ce lieu de soutien à la parentalité itinérant propose 4 accueils par semaine sur 5 communes. Sans inscription, gratuit et anonyme, il permet de partager un moment privilégié avec son enfant dans un cadre ludique, s'éveiller, se séparer en douceur, se resourcer, s'offrir une pause dans le quotidien, échanger avec d'autres parents et des professionnels, partager ses questionnements...

Il contribue au volet parentalité du projet social de territoire « *Vivre et grandir ensemble* » validé en 2021 entre la Communauté de communes Vie et Boulogne, les 15 communes du territoire et la CAF et qui fera l'objet d'un renouvellement en 2025.

Le bilan des 5 premières années d'activité est satisfaisant malgré l'impact de la crise sanitaire en 2020/2022.

Depuis l'ouverture du service, la fréquentation globale est en hausse (80 à 163 familles soit +50% en 5 ans) avec des familles qui viennent des 15 communes du territoire et de communes proches et chaque année l'accueil de nouvelles familles. Les utilisateurs témoignent de l'intérêt du service, de la qualité de l'accueil et de leur satisfaction sur les modalités de fonctionnement. L'itinérance est appréciée, les familles pouvant choisir le lieu le plus proche de chez elle ou le jour où elles sont disponibles.

Ces premières années d'activité ont également permis à l'équipe d'asseoir le fonctionnement du service en se dotant d'outils (tableaux de suivi d'activité, procédures, fiche de fonctionnement par site, projet pédagogique...), de développer des supports de communication au profit des usagers et des partenaires, d'expérimenter des temps forts permettant de capter de nouvelles familles et de retrouver les familles habituelles dans un cadre plus festif (fête des familles). Les formations, les supervisions et les réunions d'équipe et de réseau départemental LAEP auxquelles participent les accueillantes permettent de se questionner sur la posture auprès des familles et de renforcer leurs compétences.

Les 2 projets de fonctionnement approuvés en 2019 et 2023 ont donné satisfaction tant à l'équipe, qu'aux élus et aux familles. Le dimensionnement du service et les modalités de fonctionnement apparaissent adaptés aux besoins du territoire. L'itinérance 4 matinées par semaine (dont 1 le samedi) sur 5 communes du territoire a permis d'offrir un service de proximité tout en assurant des accueils réguliers pour les habitants.

Le projet de fonctionnement actuel arrive à échéance fin 2024. Le présent projet de fonctionnement 2025/2029 s'inscrit dans la continuité des précédents et comprend 3 principaux changements pour faciliter l'accès aux familles et la connaissance du service :

- Remplacement des accueils en alternance sur Maché et Saint-Etienne du Bois par un accueil hebdomadaire à Palluau le mardi matin pour plus de lisibilité pour les familles ;
- Déplacement de l'accueil de Bellevigny du mardi au mercredi matin et l'ouvrir aux enfants jusqu'à 6 ans pour faciliter l'accès des fratries ;
- Délocalisation de 3 accueils par an sur de nouvelles communes, pendant les vacances scolaires, permettant d'aller au plus proche et de toucher de nouvelles familles.

## 1. LES OBJECTIFS DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le Lieu d'accueil enfants parents itinérant Vie et Boulogne *la P'tite escale* est un service qui permet à des enfants et des parents de se retrouver et de rencontrer d'autres familles, en présence de deux accueillantes. C'est un espace convivial de rencontres, d'échanges et de jeux. Ce n'est pas un lieu d'animation avec un programme d'activités préétabli.

Il est ouvert à tout enfant de moins de 4 ans accompagné d'au moins un adulte proche et aux futurs parents. Quel que soit le site, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'anniversaire de leurs 6 ans. Sur l'accueil du mercredi, les grands frères et sœurs de moins de 6 ans peuvent accéder au service.

Chacun peut venir librement sur le lieu qui lui convient, à toute heure et rester le temps qu'il souhaite. L'accompagnant reste responsable de l'enfant.

Ce service répond à plusieurs objectifs :

- **Pour les enfants :**
  - ✓ Leur permettre de découvrir un espace de jeux différent de la maison ;
  - ✓ Leur permettre de rencontrer d'autres personnes (enfants, adultes) ;
  - ✓ Favoriser son développement psychomoteur, psychique et relationnel ;
  - ✓ Diversifier ses expériences et ses explorations dans les jeux et la relation ;
  - ✓ Leur permettre de se distancier de leurs parents avec la sécurité de leurs présences ;
  - ✓ Les amener à découvrir et se confronter aux règles de vie en groupe ;
  - ✓ Les aider à se familiariser à la vie collective ;
  - ✓ Favoriser leur autonomie.
- **Pour les parents, grands-parents, proches :**
  - ✓ Rompre l'isolement géographique, social, culturel en leur permettant de rencontrer d'autres adultes et enfants ;
  - ✓ Se ressourcer, s'offrir une parenthèse, faire une pause dans le quotidien ;
  - ✓ Prévenir l'épuisement parental
  - ✓ Leur permettre d'échanger, de partager entre eux leurs expériences, leurs émerveillements, leurs questionnements et/ou difficultés ;
  - ✓ Permettre aux parents de prendre confiance en eux ;
  - ✓ Pouvoir découvrir leur enfant dans un lieu différent en présence d'autres enfants et adultes.

- **Pour le lien parents/enfants :**
  - ✓ Soutenir et favoriser la relation parents/enfants au travers du jeu et de la parole
  - ✓ Permettre aux adultes et aux enfants de cheminer sur les questions du lien et des séparations.
  - ✓ Permettre de partager un moment privilégié enfant-parent
  - ✓ Prévenir les situations de négligence ou de violence.
  
- **Pour la communauté de communes :**
  - ✓ Offrir aux habitants un lieu destiné aux familles, complémentaire des autres modes d'accueil ;
  - ✓ Proposer un lieu d'accompagnement à la parentalité sur le territoire, valorisant les rôles et compétences des parents et soutenant le lien parent-enfant sans se positionner dans une approche thérapeutique, pédagogique ou de conseil.

## 2. LES PRINCIPES D'ACCUEIL

Le service est ouvert à toutes les familles, sans distinction, sans prescription et sans jugement. Il est gratuit, accessible sans formalité d'inscription. Il est basé sur le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

2 professionnels accueillants sont garants du bon fonctionnement du service.

## 3. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

### ▪ Lieux, périodes et horaires d'ouverture

*La P'tite escale* ouvre à un rythme régulier 4 matinées par semaine sur 4 communes différentes afin d'offrir des repères aux familles et de faciliter leur accès, sur environ 42 semaines par an, soit environ 412h30 (nombre pouvant varier en fonction du calendrier scolaire).

**En période scolaire :**

Créneau	Commune	Locaux
Le mardi	Palluau	Accueil de loisirs <i>Les Pitchounes</i> , 1A rue du Général De Gaulle
Le mercredi	Bellevigny	Salle des <i>Magnolias</i> , rue de la Croix aux forgerons
Le jeudi	Le Poiré-sur-Vie	Petite crèche <i>Pomme de reinette</i> , 30 rue des Chênes
Le samedi	Aizenay	Petite crèche <i>les Petits moineaux</i> , 1 impasse des Petits moineaux

## Pendant les vacances scolaires :

Ouverture la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires (sauf à Noël) et la dernière semaine des vacances d'été. Les locaux de Palluau étant indisponibles pour le LAEP sur les périodes de vacances, le service se délocalisera le mardi sur une autre commune lors des vacances de février, d'avril et d'automne.

### ▪ Sécurité

Le nombre de personnes accueilli est limité suivant les normes de sécurité et de confort de chaque local.

### ▪ Temps forts du service

Chaque année, le service organise des accueils à thème (ex : jouer sans jouet dans le cadre des RDV pour le climat, La p'tite escale fête le printemps) et des événements pour diversifier les propositions, capter de nouveaux publics, élargir aux fratries et partager un moment plus festif (ex : fête des familles en septembre, matinée dans le cadre d'*Instants parents*).

## 4. LES MOYENS

### ▪ Les moyens matériels

Des locaux adaptés à la petite enfance sont mis à disposition par les communes via un conventionnement.

Le matériel pédagogique est stocké sur chaque lieu. Il est mutualisé avec le Relais petite enfance qui intervient également en itinérance à Bellevigny, à Palluau et au Poiré sur Vie. L'équipe aménage les espaces (dinette, construction, histoires, tapis bébés, motricité, sensoriel...) avec des jeux, des livres pour offrir aux parents et aux enfants un environnement sécurisé et adapté aux objectifs du projet.

### ▪ Les moyens humains

2 agents de la communauté de communes sont affectés au service :

- Aude JAUFFRIT, responsable du service et accueillante à 50% depuis juin 2021, qui occupe par ailleurs des missions de chargée de coopération parentalité et de référente sur l'observatoire petite enfance ;
- Pauline MOISON, accueillante à 45% depuis août 2024, en complément de ses missions d'animatrice au Relais petite enfance.

En plus de l'accueil du public, plus de 350 heures sont affectées à l'organisation du service (préparation des lieux d'accueil et rangement, travail d'équipe, partenariat...).

## Planning type des agents en période d'ouverture du service :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
	<b>Accueil Palluau</b>	<b>Accueil Bellevigny</b>	<b>Accueil Le Poiré</b>	<b>Accueil Aizenay</b>
	9h/9h30 : préparation de la salle  9h30/12h : accueil  12h/12h30 : débrief et rangement	9h/9h30 : préparation de la salle  9h30/12h : accueil  12h/12h30 : débrief et rangement	9h/9h30 : préparation de la salle  9h30/12h : accueil  12h/12h30 : débrief et rangement	9h/9h30 : préparation de la salle  9h30/12h : accueil  12h/12h30 : débrief et rangement
Après-midi : temps d'équipe et d'organisation (supervision, évaluation, projet, communication...)				

Les accueillantes Aude JAUFFRIT et Pauline MOISON sont en charge des missions suivantes :

### Lors des accueils :

- Être garantes de la qualité de l'accueil de chacun et du respect du cadre et des règles de vie
- Proposer un environnement adapté aux jeunes enfants et convivial pour tous
- Veiller à la qualité du lien social et aux conditions qui favorisent l'expression et le bien-être de chacun
- Ecouter avec empathie et neutralité, sans position d'expertise ou de conseils.
- Soutenir la fonction parentale en facilitant les échanges entre adultes et le partage d'expériences
- Accompagner la relation enfants/parents
- Être attentive au développement des enfants, aux liens parents-enfants
- Proposer des pistes de réflexion en fonction des échanges et demandes et informer des ressources existantes sur le territoire.

### En dehors des accueils :

- Assurer la gestion administrative, financière et matérielle du LAEP
- Effectuer une communication régulière auprès des usagers et des partenaires
- Participer aux temps de supervision, aux réunions organisées par la CAF (réseau des LAEP de Vendée) et à des formations pour améliorer leur écoute, leur pratique auprès des familles
- Participer à des réunions internes CCVB au sein du pôle population
- Evaluer le service
- Réactualiser le projet pédagogique du LAEP.

Afin d'offrir un accueil de qualité, une formation dédiée à la fonction d'accueillant et une prise de recul sont nécessaires et imposées par le référentiel des LAEP. Aude JAUFFRIT a suivi la formation « Rôle et posture de l'accueillant en LAEP » fin 2021 sur 4 jours et Pauline MOISON a suivi la formation « Etre accueillant en lieu d'accueil enfants parents » fin 2024 sur 3 jours. Les accueillantes bénéficient de 14 heures chacune de supervision par an.

### ▪ **Les moyens financiers**

Le budget du service est d'environ 55 000 € par an. La communauté de communes est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à hauteur d'environ 60%.

### ▪ **La communication**

La particularité du service est que le public cible n'est captif que sur une durée courte (futurs parents et parents avec des enfants de moins de 4 ans).

Pour que le service soit connu du grand public et qu'un maximum de familles aient accès à l'information, la communication doit être renouvelée très régulièrement auprès :

- des familles et des futurs parents
- des partenaires (communes, Relais petite enfance, écoles, EAJE, assistant(e)s maternel(le)s, PMI, REAAP, professionnels de santé...).

Une plaquette, un kakémono, une page sur le site Internet de la CCVB et des communes, des articles de presse et de magazines des collectivités, des temps de présentation aux partenaires, des publications facebook, un référencement sur le site CAF etreparent85.fr ... sont mis en place pour promouvoir le service tout au long de l'année au-delà du bouche à oreille. En octobre 2023, une vidéo de promotion du service a été réalisée, puis diffusée auprès du grand public et des professionnels. Elle a permis à de nouvelles familles de découvrir le service ou d'oser pousser la porte.

Un livret d'accueil est remis aux nouvelles familles (plaquette, principes et règlement, calendrier, droit à l'image).

## **5. L'EVALUATION**

L'évaluation du service s'effectue en continu (statistiques, enquête, retour oral des familles). Un bilan annuel est réalisé pour analyser l'activité sur les plans quantitatif (fréquentation) et qualitatif, les temps forts, les moyens du service et étudier d'éventuelles modifications.

La commission petite enfance et parentalité de la communauté de communes est en charge du suivi du service.

La Caf reçoit annuellement le bilan d'activités.

## **EN ANNEXE : BILAN D'ACTIVITÉ 2019-2023**